

# Mémoire de Mères au front Rouyn-Noranda

Octobre 2022

## Le gouvernement s'apprête à renouveler le droit de Glencore à nous empoisonner

**Mémoire pour la consultation publique sur le projet de renouvellement de l'autorisation  
ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne**

### Tu sais ici, y a les mines, y a Dieu, pis y a le reste

L'Abitibi est un vaste territoire recouvert de forêt boréale et parsemé de lacs. On en dit que c'est une région "ressource". On y exploite principalement la forêt et le sous-sol. Plusieurs des villes et villages sont nés de l'industrie minière et leur tracé suit en bonne partie la faille de Cadillac, zone géologique particulièrement riche en or et autres métaux. L'industrie minière est omniprésente.

À Rouyn-Noranda c'est autour d'une mine de cuivre que la ville s'est bâtie. Le territoire était déjà habité il y a plus de 8 000 ans par les Anicinabe, et visité par les Cris. C'est le prospecteur Edmund Horne qui explore les alentours du lac Osisko et y découvre, en 1917, un riche gisement de cuivre. Les promesses de fortune déclenchent une ruée vers l'or. Deux villes jumelles émergent alors sur chacune des berges du lac. Rouyn au sud, Noranda au nord. Noranda est carrément conçue pour les besoins de la mine/fonderie, qui ouvre ses portes en 1927. Les habitations des ouvriers sont construites au pied des installations et les maisons des patrons quelques rues plus bas. La mine est fermée en 1976, mais la fonderie est toujours en activité.

Aujourd'hui, la fonderie Horne, qui appartient à la multinationale Glencore, emploie autour de 650 personnes. C'est un moteur économique important dans la localité et son importance est à la fois économique et symbolique.

Comme le chante Richard Desjardins dans *Et j'ai couché dans mon char*:

*Les grandes cheminées*

*Éternelles comme l'enfer;*

*Quand le gaz m'a pogné*

*Chu v'nu tout à l'envers*

Les cheminées font partie du paysage et la saveur âcre des émanations de soufre fait dire aux citoyens que "ça goûte la mine". On a parfois l'impression que la fonderie et la ville sont une même entité indissociable. C'est dire comme les événements des dernières semaines touchent le cœur même de notre identité Rouyn-Norandienne et suscitent de vives réactions.

En 2018, la direction de la Santé publique régionale a procédé à une étude de biosurveillance auprès des enfants de 9 mois à 6 ans du quartier Notre-Dame (le plus près de la Fonderie Horne) concernant l'imprégnation à l'arsenic, au plomb et au cadmium. Au printemps 2019, à la suite des premiers résultats de cette étude qui confirmait la surexposition et l'imprégnation des enfants à l'arsenic, un comité citoyen (ARET) s'est mis en place, a documenté la situation (lois, responsabilités, risques pour la santé, etc.) et a alerté, sans succès, les décideurs locaux et régionaux.

En mai 2022, le CISSSAT publiait une présentation sur l'état de santé de la population du périmètre urbain de Rouyn-Noranda. Les statistiques révélées provoquent une véritable onde de choc. Principalement, on y apprend qu'il y a 30% plus de cas de cancer du poumon, 50% plus de MPOC (maladies pulmonaires obstructives chroniques) et 25% plus de bébés naissant avec un faible poids. Les chercheurs qui ont mené cette étude ont pris soin de vérifier s'il y avait des facteurs qui pouvaient expliquer ces écarts. Or, il n'y a pas plus de fumeurs à Rouyn-Noranda que la moyenne du Québec et pas de présence de radon à part quelques rares occurrences.

### Un droit de polluer servi sur un plateau

Depuis 2007, les gouvernements ont permis à la multinationale d'émettre dans l'air ambiant de la ville beaucoup plus que la norme de 3 ng/m<sup>3</sup> pour l'arsenic. Pourtant, en 2004, un comité d'experts interministériel (MELCC, MSSS et INSPQ), dont des toxicologues et métallurgistes,

recommandait qu'un seuil de 10 ng/m<sup>3</sup> soit atteint en 18 mois et qu'un plan soit soumis pour atteindre la norme de 3 ng/m<sup>3</sup> le plus vite possible. Ces recommandations sont demeurées sans suite et le gouvernement a accordé en 2007, par le biais d'une attestation d'assainissement, le droit de rejeter jusqu'à 200 ng/m<sup>3</sup>. Cette autorisation aurait dû être resserrée 5 ans plus tard. Elle a été renouvelée pendant 10 ans, accordant encore le droit à 200 ng/m<sup>3</sup> jusqu'en 2021, où le maximum a été baissé à 100 ng/m<sup>3</sup>.

Formulé plus directement, on peut dire que notre gouvernement donne le droit à la fonderie d'empoisonner nos enfants sans en subir la moindre conséquence! L'arsenic est évidemment le polluant ciblé en priorité vu sa grande toxicité, mais l'air de Rouyn-Noranda contient également du cadmium, du nickel, du plomb, des terres rares...des dizaines de contaminants dont la majorité ne sont ni mesurés ni soumis à aucune norme.

Comme l'explique Maryse Bouchard, professeure à l'École de santé publique de l'Université de Montréal: *“La situation de la Fonderie Horne est assez unique. C'est un cas de figure qui n'a pas vraiment été prévu quand on a élaboré les normes, que des personnes soient exposées à la concentration maximale permise non pas pour un, mais pour plusieurs polluants cancérigènes simultanément<sup>1</sup>.”*

Ces attestations d'assainissement, il y en a 88 autres à travers la province. Pour le moment, il n'a pas été dévoilé lesquelles de ces entreprises peuvent outrepasser les normes environnementales. Même si, aux dires du ministre de l'environnement, le cas de Rouyn-Noranda est de très loin le pire, nous sommes tout de même préoccupées par cette approche complaisante qui permet à des industries de faire passer leurs profits avant la santé des citoyens.

### Et ça se perpétue ...

Revoici donc le moment de renégocier l'entente ministérielle qui déterminera à quelle hauteur la fonderie peut émettre de l'arsenic dans l'air de la ville.

L'été et l'automne se sont montrés riches en rebondissements médiatiques! On apprend que l'ancien directeur de la santé publique a caché de l'information quant aux taux de cancers et autres maladies, 50 médecins ont fait une sortie demandant qu'on respecte la norme d'arsenic,

---

<sup>1</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1904325/boileau-sante-fonderie-horne-cancer-norme-arsenic-metaux>

la fonderie a brandi le spectre du déménagement d'une partie du quartier Notre-Dame, des études ont révélé l'ampleur de la contamination autour de la ville (y compris l'eau, la faune et la flore), on a découvert que la fonderie traite toutes sortes de matières dangereuses, verdissant ses actions en parlant de recyclage et enfouissant de l'arsenic à même son terrain... La liste s'allonge et les mauvaises surprises s'accumulent.

Des citoyens, dont de nombreux parents, se sont exprimés lors d'assemblées publiques, de rassemblements et au conseil de ville. L'inquiétude, la colère et la culpabilité sont sur tous les cœurs.

À la mi-août la Santé publique, après des analyses de ses experts, recommande l'atteinte d'un seuil jugé sécuritaire pour les problèmes les plus graves qui s'observent à court terme (et donc excluant les cancers). Ces problèmes d'ordre développementaux et neurocognitifs seraient évitables à un seuil de 15 ng/m<sup>3</sup> d'arsenic. On comprend ici que ce seuil vise à protéger à court terme les jeunes enfants et les enfants à naître. C'est pourquoi la Santé publique recommande l'atteinte de ce seuil dans les plus brefs délais.

Les groupes citoyens, dont nous faisons partie, déplorent l'absence d'échéancier. Il nous apparaît incontournable de fixer un délai rapide à l'atteinte de ce nouveau seuil. Après tout, une grossesse ne dure que 9 mois!

Cinq jours plus tard, le ministre de l'Environnement annonce qu'il propose l'atteinte de ce 15 ng/m<sup>3</sup> dans 5 ans, soit au terme de la prochaine attestation ministérielle. 5 ans sans que le "seuil protecteur" ne soit atteint! Sans parler de la norme réelle de 3 ng/m<sup>3</sup>, qui semble tout simplement reléguée aux oubliettes. Il va sans dire que cette annonce nous laisse le goût amer de la déception.

La compagnie a dévoilé son plan. Elle suivra les directives gouvernementales et il lui en coûtera 500 millions \$. Et demandera fort probablement l'aide financière du gouvernement.

La prochaine étape: des consultations publiques. On demande aux différents groupes (la fonderie, les travailleurs, les citoyens, les militants) de faire valoir leur point de vue alors qu'une norme claire existe déjà. Avec un brin de cynisme, on pourrait reformuler la question ainsi: *Jusqu'à quel point êtes-vous prêts à être contaminés pour que certains ne perdent pas leurs emplois et la fonderie ses mirabolants profits?* Comme si de simples individus luttent à armes égales avec une multinationale. Comme si les graves conséquences d'être exposés à des rejets

toxiques pouvaient se mesurer aux avantages financiers sur un pied d'égalité. Les citoyen.ne.s qui sont affecté.e.s par les rejets de la fonderie ne sont pas que des statistiques. Ce sont nos proches, ce sont des gens que nous côtoyons, ce sont nos enfants.

Des fonderies de cuivre, il en existe ailleurs dans le monde et leurs émissions n'ont rien à voir avec celle de Rouyn-Noranda. La Horne fait partie d'une courte liste de fonderies qui acceptent des concentrés riches en arsenic, antimoine, etc. Quand la compagnie prétend ne pas pouvoir réduire ses émissions, nous sommes sceptiques. Sans être spécialistes, il nous paraît tomber sous le sens que de ne plus accepter ces intrants hautement toxiques réduirait automatiquement les rejets! Le plan d'affaire de la fonderie pourrait être revu dans cette perspective, mais ça ne semble pas dans les plans de la compagnie. Parce que ces matières que personne d'autre ne veut traiter sont les plus rentables pour les actionnaires...

Des luttes contre la contamination de la fonderie, il y en a eu plusieurs au fil des années. Déjà, en 1984, Daniel Corvec, Robert Monderie et Richard Desjardins tournaient le documentaire *Noranda* pour dénoncer l'atteinte à la santé des résidents et des travailleurs. Certaines problématiques ont été améliorées, surtout grâce à l'implication citoyenne de l'époque. À son tour, notre génération doit se battre pour faire respecter son droit à respirer un air sain.

Lors de la séance en présence des consultations publiques du 18 octobre, on apprenait que Glencore débourse 200 000\$ par année pour les polluants qu'elle émet. Si on divise par une population de 42 000 personnes, ça revient à 4,70\$ par citoyen pour pouvoir mettre notre santé en danger en toute légalité. C'est d'une absurdité et d'un cynisme sans nom!

La fonderie Horne émet 98% de l'arsenic au Québec. À qui s'adresse donc la norme de 3ng/m<sup>3</sup> si ce n'est précisément à la principale industrie qui en émet? Il devient d'ailleurs urgent de se demander par quelle faille du système une compagnie peut modifier son modèle d'affaires en introduisant des intrants hautement toxiques dans son fonctionnement sans qu'à aucun moment un frein ne lui ait été mis en amont. Les multinationales ont-elles dont tous les droits? Sont-elles à ce point plus puissantes que les gouvernement élus démocratiquement?

Après des mois où l'actualité s'emballer presque quotidiennement sur le dossier, où les nouvelles dévoilent à quel point le gouvernement est laxiste avec l'industrie, où l'énumération des contaminants et de leurs effets nocifs s'allonge, une sentiment de trahison, de méfiance et de

colère s'est installé au cœur de la population. Force est de constater qu'on ne peut demander à l'industrie de s'auto-réguler, l'État doit jouer son rôle de protecteur, ce que ne semble pas comprendre la CAQ. Nous avons grand espoir de voir cette situation se régler enfin. Notre ville mérite tellement mieux. Une chose est certaine, le laisser-faire ne peut plus durer!

### Plus techniquement

Nous appuyons entièrement les demandes du REVIMAT<sup>2</sup>, dont nous reprenons ici les grandes lignes:

### Mise en contexte<sup>3</sup>

**Déclaration de l'Assemblée générale des Nations unies :**

**Tous les habitants de la planète ont droit à un environnement sain.**

Nous tenons à souligner que le débat qui a lieu actuellement a été intoxiqué par les déclarations électoralistes de François Legault et par la dissimulation des données de la santé publique par Horacio Aruda (données contenues dans le chapitre 6 de l'étude de bio-surveillance de DSPAT sur les cancers de poumons, les MPOC et les enfants de faibles poids).

Nous considérons également que la déclaration du docteur Boileau était trompeuse, quand il a répété que les risques d'une exposition de la population à de l'arsenic dans l'air sur une plage de 70 ans était minime, puisque cette déclaration occulte tous les autres effets sur la santé de la population.

EXTRAIT de l'étude de bio-surveillance :

*« Dans le contexte actuel, les concentrations atmosphériques d'arsenic, de plomb et de cadmium mesurées dans l'air ambiant du QND excèdent les valeurs seuils québécoises prescrites par le MELCC. La présente étude indique que les jeunes enfants de ce quartier sont plus exposés que la population en général à l'arsenic, un cancérigène*

<sup>2</sup> Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne, 2022

<sup>3</sup> <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/lonu-declare-quun-environnement-sain-est-un-droit-humain-une-decision>

*reconnu pouvant générer des effets neuro-développementaux et dont la toxicité est accentuée par son interaction avec le plomb et le cadmium. Par ailleurs, ces effets synergiques ne sont pas pris en compte dans l'établissement des seuils spécifiques à chaque contaminant pour protéger des effets à la santé. Considérant tous ces éléments, la DSPu est d'avis que la prudence est de mise » (P56).*

De plus, la classe politique provinciale et municipale a ajouté un élément de tension en insistant sur l'enjeu économique d'une éventuelle fermeture de l'usine occultant ainsi le danger sur la santé de la population. Ses dirigeants ont cherché à créer un équilibre entre les effets sur la santé publique d'une exposition à des produits toxiques et les effets psychologiques si l'usine fermait. Ils reprenaient l'argumentaire de l'ancien directeur de la santé publique régional en 2013, le docteur Lacombe. L'objectif de ce genre d'argumentaire est de changer le débat afin de faire oublier le vrai problème. « L'usine pollue ». Affirmer constamment que la mise à niveau de l'usine ne se fait pas du jour au lendemain permet à l'entreprise d'échelonner à long terme des dépenses quelle se doit de faire maintenant. À notre avis, le retard de plus de 17 ans avant la mise à niveau de l'usine n'est pas d'ordre technique mais bien d'ordre économique.

Nous tenons à souligner notre manque de confiance envers le gouvernement, la Santé publique nationale et la compagnie Glencore. À nos yeux, la présentation du plan de la prochaine attestation ministérielle est une campagne de marketing afin de reporter le débat dans 5 ans et ainsi réduire la mobilisation citoyenne.

Pour nous, les solutions possibles existent et seront présentées dans ce mémoire. Afin de rendre la lecture de ce mémoire plus simple, nous allons traiter les sujets par thème et nous allons laisser les spécialistes de la santé publique débattre de la méthodologie bancaire utilisée par l'INSPQ pour établir des règles transitoires vers l'atteinte de la norme provinciale.

### **Conditions d'opération à imposer d'ici « 1 an »**

#### **A) Gouvernement**

- 1) Mettre fin à l'autogestion environnementale et le secret industriel à outrance de la fonderie Horne. C'est une question de confiance. Le MELCC doit prendre en charge les mesures des éléments entrants et sortants de l'usine et refiler la facture à l'entreprise.

- 2) Implanter des études de bio-surveillance de suivi, à l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda, sur l'exposition aux métaux et contaminants correspondant aux intrants utilisés.
- 3) Prendre les mesures de la moyenne de l'arsenic et des autres contaminants dans l'air ambiant aux 24 heures et en continue.
- 4) Implanter une norme établissant une moyenne maximale d'émission d'arsenic de 200 ng/m<sup>3</sup> aux 8 heures. L'objectif est de diminuer substantiellement les pointes d'arsenic dans l'air.
- 5) Ajouter, dans l'autorisation ministérielle à venir, d'autres métaux cancérigènes et potentiellement cancérigènes dans la déclaration annuelle des « Concentrés et sous-produits métallurgiques » traités à la Fonderie Horne. On pense entre autres au nickel, chrome, sélénium et autres contaminants. Ce tableau permet de suivre l'évolution de la qualité des intrants traités par l'usine et de mesurer l'efficacité des installations à retenir les émissions des résidus dans l'air.
- 6) Garder une constance dans les analyses de l'air en réutilisant la station **8006** comme station légale. Celle-ci a été pendant des dizaines d'années la station de référence, mais en 2018 le gouvernement a autorisé de changer l'emplacement de la station. L'utilisation d'une station située plus loin de l'usine fausse l'analyse des émissions et ceci permet de réduire artificiellement les mesures enregistrées.
- 7) Ajouter trois autres stations de mesures, positionnées à tous les 90 degrés autour de l'usine, afin d'avoir des mesures sur 360 degrés.
- 8) Rendre les données des intrants disponibles à la population.
- 9) Rendre les données des émissions atmosphériques publiques et gratuites. Afficher les données en continu afin de permettre à la population de connaître la qualité de l'air qu'elle respire.
- 10) Mesurer les particules de PM 2.5 et plus petites.



11) Imposer une amende punitive et dissuasive en fonction du revenu de la Fonderie si elle n'atteint pas le 3 ng/m<sup>3</sup> la cinquième année de l'autorisation ministérielle.

12) Mettre fin, d'ici 5 ans, aux autorisations ministérielles permettant de ne pas respecter les normes québécoises environnementales.

## **B) Fonderie Horne**

1) Atteindre les normes québécoises concernant le nickel, le cadmium et le plomb dans l'année 2023. Actuellement, l'entreprise ne compte pas respecter cette exigence avant la fin de son plan pour les 5 prochaines années.

|         | <b>Norme annuelle à respecter</b> | <b>Maximum toléré 2021</b> | <b>Moyenne enregistrée 2021</b> |
|---------|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| Cadmium | 3,6 ng/m <sup>3</sup>             |                            | 11 ng/m <sup>3</sup>            |
| Plomb   | 100 ng/m <sup>3</sup>             |                            | 550 ng/m <sup>3</sup>           |
| Arsenic | 3 ng/m <sup>3</sup>               | 100 ng/m <sup>3</sup>      | 89 ng/m <sup>3</sup>            |
| Nickel  | 20 ng/m <sup>3</sup>              |                            |                                 |

**Tableau : Les normes québécoises pour le cadmium, le plomb, l'arsenic et le nickel, et les mesures enregistrées en 2021**

2) Décontaminer les sols dans le quartier Notre-Dame. Selon une étude, la norme devrait être de 12 ppm et non de 30 ppm telle qu'elle a été établie par la santé publique.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> <https://www.facebook.com/mamoya.cb/videos/1415910195566913>

## **Mesures temporaires à imposer afin de réduire les émissions d'arsenic rapidement**

### **A) Gouvernement**

- 1) Imposer à Glencore le paiement d'une compensation de 3500\$ par personne par année vivant dans le quartier Notre-Dame, aussi longtemps que les citoyennes et citoyens seront exposés à plus de 3 ng/m<sup>3</sup> d'arsenic annuellement.

### **B) Fonderie Horne**

- 1) Mettre fin à l'utilisation des concentrés hautement contaminés en arsenic, cadmium et plomb. Ceci aura comme effet immédiat de retirer environ 75% des produits hautement contaminés en arsenic. Nous comprenons que ces produits sont très rentables pour la fonderie, mais ceci ne peut justifier l'exposition massive à l'arsenic des habitants vivant autour de l'usine. Contrairement au message de la fonderie, il faut réduire ces intrants.
- 2) Implanter un procédé de prétraitement permettant de séparer l'arsenic des autres composés avant de les intégrer au circuit normal. Ce traitement pourrait théoriquement capter 95% de l'arsenic présent dans les concentrés complexes. Les émissions d'arsenic pourraient alors diminuer de plus de 70 % selon certaines études.
- 3) Réduire les opérations journalières des matériaux à recycler. Ceci réduira les émissions. C'est encore une fois moins rentable pour l'entreprise, mais ceci aura comme effet de forcer l'usine à accélérer la mise à niveau de l'usine.

## **Mesures à plus long terme**

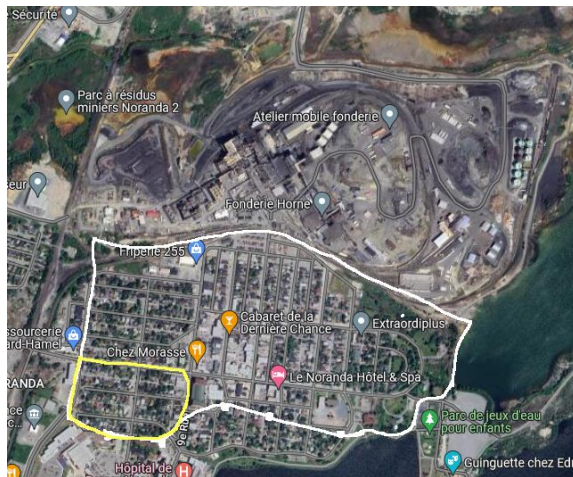
### **A) Gouvernement**

- 1) Obliger le MELCC à faire des études de spéciations sur l'ensemble des contaminants cancérigènes et potentiellement cancérigènes dans l'air. Ceci obligerait la Santé publique à travailler en amont plutôt que d'être toujours en rattrapage suite à des constats de maladies affectant la population. De plus, ces études permettraient de connaître le pourcentage de chaque forme de métaux que l'on retrouve dans l'air. À titre d'exemple, le nickel. Quel est le pourcentage de sulfure et de sulfate de nickel à Rouyn-

Noranda? Il faut mettre fin aux analyses basées sur des statistiques plutôt que sur des données réelles.

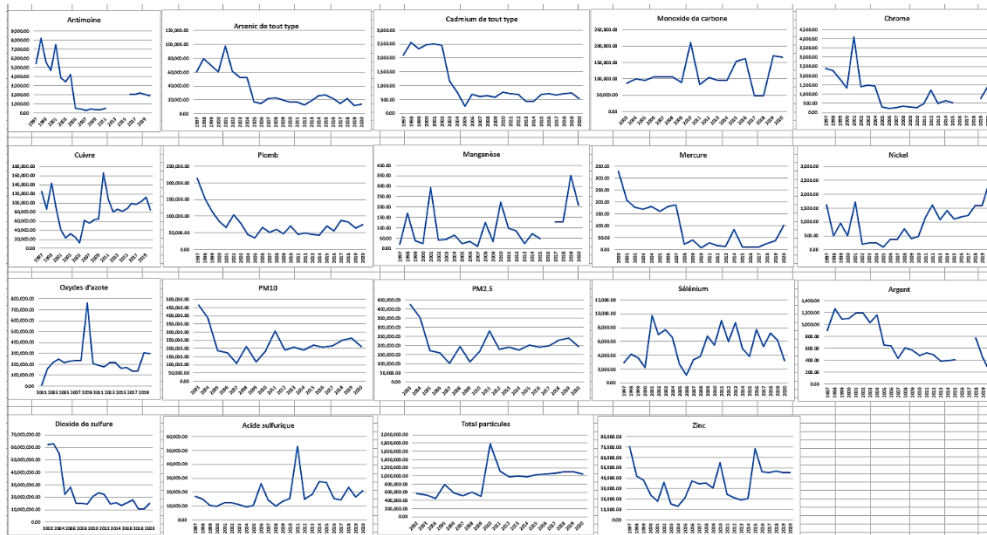
- 2) Imposer une zone tampon entre l'usine et la population du quartier Notre-Dame si la Fonderie ne peut atteindre, d'ici 5 ans, la norme de  $3\text{ng}/\text{m}^3$  pour l'arsenic ni respecter les normes pour le cadmium et le plomb. Nous pensons à un rayon d'au moins 500m qui couvrirait une bonne partie du quartier. L'opération pourrait s'étaler dans le temps, dépendant de la hauteur de la contamination, en priorisant toutefois le déménagement des écoles et des garderies. **Il faut réparer une erreur historique.**

Les conditions pour une zone tampon restent à établir, mais elles devraient respecter le choix des habitants de rester ou de partir. À chaque départ, les habitations devraient être soit démenagées, soit détruites et il faudrait déclarer le terrain inhabitable. Cette expropriation devrait se faire avec des règles établies par le gouvernement et non par des négociations de gré à gré. La population visée ne devrait pas perdre monétairement dans ce processus. Les résidents devraient pouvoir choisir le lieu où ils veulent déménager et avoir l'équivalent de ce qu'ils devront abandonnés. Toutes les dépenses encourues devraient être assumées par la fonderie.



**Tableau : Zone tampon approximative**

3) Élargir la prise de données des particules rejetées annuellement dans l'air par le gouvernement fédéral. Actuellement, le fédéral mesure 21 éléments.<sup>5</sup>



### Penser à l'avenir

En plus des mesures demandés par le Revimat, nous ajoutons la création d'un fond, financé par Glencore, qui permettra d'assurer que des montants d'argents seront réservés à la réhabilitation du site de la fonderie Horne en cas de fermeture. Si l'entreprise venait à faire moins de profits avec cette installation, nous craignons qu'elle ne décide de quitter en abandonnant derrière elle un site hautement contaminé, laissant les impacts – et la facture – aux contribuables.

### En conclusion

Aujourd'hui, l'Institut national de santé publique du Québec tente de rassurer la population du bien fondé d'accepter une baisse de l'arsenic à 15 ng /m<sup>3</sup> dans l'air le plus rapidement possible. Tous les calculs présentés sont basés sur des statistiques de probabilité. L'institut cherche à établir la cause des méfaits sur la santé publique et désire faire plus d'études. Ceci donne l'impression que la santé publique cherche à éviter de se faire poursuivre par Glencore pour défaut d'étude établissant la cause à l'effet.

La population de Rouyn-Noranda n'a plus à faire les frais du manque de recherches. Nous tenons à rappeler que le premier comité Interministériel en 2004 avait indiqué qu'il n'était pas nécessaire de faire plus d'études. Il fallait agir. Le scénario exigé était d'atteindre le 10 ng/m<sup>3</sup> en

<sup>5</sup> [reseauvigilance.ca/2022/07/15/inventaire-national-des-rejets-polluants-dans-lair-par-glencore-projet-fonderie-horne-1997-2021/](https://reseauvigilance.ca/2022/07/15/inventaire-national-des-rejets-polluants-dans-lair-par-glencore-projet-fonderie-horne-1997-2021/)

18 mois et ensuite avoir un plan pour atteindre le 3ng/m<sup>3</sup> rapidement. Non, il ne faut plus attendre des études pour permettre au gouvernement d'agir! La Santé publique, sous prétexte de vouloir être rigoureuse dans ses études, expose indument la population à des produits toxiques. C'est une attitude détachée de la réalité de la population et qui avantage la fonderie Horne. La population de Rouyn-Noranda n'est pas un laboratoire.

Les études statistiques, dont nous questionnons la méthodologie utilisée, ne peuvent nous rassurer. L'effet synergique de la présence simultanée de plusieurs contaminants cancérigènes et potentiellement cancérigènes n'est pas pris en compte. De plus, les prélèvements des poussières ne font aucune différenciation par spéciation des métaux présents dans l'air, ce qui en soi est une aberration.

Nous croyons fermement, en présence d'aussi nombreux contaminants dans l'air à Rouyn-Noranda, que la prudence est de mise et que les principes de précaution et de prévention doivent être appliqués. Nous rappelons à votre attention les effets négatifs marqués sur la longévité de la vie des résidents du quartier Notre-Dame et de Rouyn Sud (5 ans de moins qu'ailleurs au Québec), des cas supérieurs de cancer des poumons (14 de plus qu'ailleurs au Québec) et des taux supérieurs de MPOC (50% de plus qu'ailleurs au Québec). De plus, il faut souligner les problèmes endocriniens, du système nerveux, des retards de grossesse intra-utérine et des bébés à faible poids que cause l'exposition de la population aux contaminants de la fonderie.

*« La prudence se traduit par la précaution dans le cas de risques potentiels et par la prévention dans le cas de risques avérés (INSPQ, 2016). Ceci rejoint les principes de prévention et de précaution tels que définis<sup>6</sup> dans la Loi sur le développement durable du Québec. À partir de ces définitions, la DSPu est d'avis que le principe de précaution devrait s'appliquer dans la présente situation. De plus, les limites quant à l'évaluation du risque à la santé à partir d'une mesure d'arsenic unguéal ne devrait pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives ( réf BS 2018, P56).*

---

<sup>6</sup> Le principe de précaution: définitions et analyse (gouv.qc.ca)

La loi sur le développement durable du Québec, au chapitre II, article 6 définit ainsi le concept de: «précaution»: lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

Dans les études de bio surveillance de 2018 et 2019, le principe de précaution est à juste titre mentionné par les auteurs en regard des conséquences sur la santé de la population découlant du constat des taux élevés des toxiques étudiés, ce qui les amenait à chaque fois à recommander des actions correctrices qui n'eurent jamais vraiment lieu.

Nous n'achetons pas l'argument qui met en **opposition** la santé des citoyens à long terme avec des problèmes de santé mentale qui se développeraient si la fonderie Horne fermait ses portes. Seul le gouvernement, les travailleurs et les élus locaux ont fait écho à cette information. Les dirigeants de la Fonderie Horne ne l'ont pas soulevé publiquement. Il y a d'autres scénarios possibles que nous avons mentionnés plus haut.

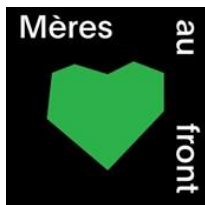
Nous espérons que le gouvernement a le sens commun d'exiger aux dirigeants de la fonderie d'appliquer des pratiques temporaires afin de respecter la norme de 3 ng/m<sup>3</sup> le plus rapidement possible d'ici à ce que la norme soit respectée de façon permanente. Il en va de la santé de milliers de personnes et de l'avenir économique de la ville.

### En résumé

La norme annuelle de 3 ng/m<sup>3</sup> pour l'arsenic doit être atteinte définitivement à la fin de la cinquième année de l'autorisation ministérielle. Des plafonds journaliers pour l'arsenic doivent être imposés. La norme du cadmium et du plomb doit être respectée dès la première année. Une étape intermédiaire de 15 ng/m<sup>3</sup> d'arsenic doit être atteinte dans les 12 mois.

Et, surtout, nous exigeons une Santé publique ferme et transparente, digne de confiance, qui donne dans la prévention et le principe de précaution au bénéfice de la santé des citoyen.ne.s.

### À propos du mouvement Mères au front



Le mouvement Mères au front, duquel fait partie Mères au front Rouyn-Noranda, est né au printemps 2020 d'un sentiment d'urgence partagé par de nombreuses mères et grands-mères quant à la nécessité de protéger l'avenir de leurs enfants et des générations futures contre l'inaction climatique. Mères au front est un mouvement décentralisé et diversifié d'un océan à l'autre. S'il est un point commun qui transcende toutes les cultures, toutes les religions, tous les niveaux de revenus et toutes les allégeances politiques, c'est l'amour que nous avons pour nos enfants et la nécessité de les protéger.

Depuis ses débuts, plus de 8000 personnes ont rejoint le mouvement Mères au front pour exiger de l'action climatique. Près de 30 groupes d'action se sont formés de l'Abitibi à la Gaspésie en passant par presque toutes les régions du Québec et au-delà de nos frontières incluant le continent européen où la Belgique compte aussi un groupe. Au Canada anglais, nous faisons alliance avec For Our Kids afin de maximiser notre impact sur la scène fédérale.

*Rédigé bénévolement par les membres de Mères au front Rouyn-Noranda*  
[meresaufrotrnat@gmail.com](mailto:meresaufrotrnat@gmail.com)  
60 rue du Terminus ouest, Rouyn-Noranda, J9X 2P5

